

## Le Qutenza ®

Rédigé par l'équipe algologique  
Hôpital de Libramont-Vivalia



Le **Qutenza** est un patch antalgique cutané à forte concentration (8%) de capsaïcine (substance issue du piment rouge), indiqué pour le traitement des douleurs neuropathiques périphériques chez l'adulte, seul ou en association avec d'autres médicaments antidouleurs.

Le traitement est connu depuis plusieurs années mais depuis décembre 2019, un remboursement est possible. Le patch coûte maintenant 12,10 euro au patient.

### → Indications

Ce traitement est indiqué chez l'adulte rencontrant des douleurs neuropathiques périphériques, notamment suite à une chirurgie ou un traumatisme ou encore dans des neuropathies secondaires à la chimiothérapie, ...

**L'efficacité est d'autant plus importante que la prise en charge est précoce.**

### → Principes d'action

Le patch s'applique sur une zone cutanée douloureuse. L'application de la Capsaïcine a pour effet une désensibilisation des terminaisons nerveuses périphériques, ce qui conduit par la suite, à une diminution de la douleur.

**La réponse attendue du traitement est une diminution de la douleur au niveau de la zone algique et également une diminution de la superficie douloureuse.**

### → En pratique

Le soin se fait à l'hôpital de jour car toute la procédure dure environ 2 heures, bien que l'application du patch en elle-même ne dure que 30 min pour les pieds et 60 min pour le reste du corps.

Pendant la procédure, il existe une sensation de brûlure (sans augmentation de la température de la peau).

Cette sensation de brûlure est atténuée par l'application systématique de froid (sous forme de cold pack).

Si l'application du froid est insuffisante, on peut administrer un antalgique oral (type tradonal odis ou oxynorm).

## → Précautions / Contre - indications

- Ne pas appliquer :**
- sur une peau lésée ou irritée.
  - près des yeux et des muqueuses.
  - chez les enfants ou les adolescents.

Aucun ajustement posologique n'est nécessaire chez les patients souffrant d'insuffisance rénale ou hépatique.

## → Conditions de remboursement

Toutes demandes d'intervention et leur application doivent être réalisées en milieu hospitalier dans un Centre Multi-disciplinaire du Traitement de la Douleur Chronique reconnu (CMTDC) et doivent répondre aux critères suivants :

- Le patient de plus de 18 ans doit souffrir de douleurs neuropathiques localisées (dont la taille ne dépasse pas 1120cm<sup>2</sup>).
- La plainte douloureuse doit avoir une étiologie claire (liée aux antécédents chirurgicaux ou médicaux).
- La douleur neuropathique périphérique doit être présente depuis plus de 3 mois mais moins de 24 mois.
- La douleur doit être évaluée à l'aide d'un outil validé (ex : DN4, examen clinique).
- Le patient présente une ou plusieurs anomalies sensorielles au niveau de la zone algique telles que : allodynie mécanique dynamique, hyperalgésie pour le froid, hyperalgésie par pin-prick,...

**Le remboursement est limité** à maximum 4 applications / an et impose actuellement un délai de 12 semaines entre 2 applications. De plus, chaque soin se limite à maximum 4 patchs (14X20cm).

Après un an, **le traitement est renouvelable** pour une période de 12 mois à condition que le patient présente une diminution de 50% de la douleur.

**Le Qutenza peut être un traitement efficace  
pour les douleurs neuropathiques cutanées localisées.**

Pour info  
et/ou  
Prise en charge

→ prendre contact

**Avec l'équipe douleur transitionnelle**

Dr Magotteaux et Dr Jucu au 061/62.25.50

**Ou**

**Avec les équipes algologiques**

Hôpital de Libramont : Vangheluwe Cécile - 061/238 406

Hôpitaux d'Arlon / Virton : Haas Emmanuelle/ Pirenne Agnès - 063/231 395

Hôpitaux de Bastogne/Marche : Courtois Pascale - 084/219 038